

LA VIE ECONOMIQUE

- [France : une croissance de 0,4 % en 2014](#)
- [La Banque de France voit un rebond de la croissance dès le début 2015](#)
- [France : la production industrielle grimpe de 1,5 % en décembre](#)
- [Commerce extérieur : la France s'enlise !](#)
- [Rebsamen promet "une formation gratuite" pour les chômeurs de longue durée, dès mars](#)
- [Construction : le rebond des ventes des logements neufs alimente l'optimisme](#)
- [Loi Macron : feu vert des députés à l'ouverture des magasins douze dimanches par an](#)
- [Retraites complémentaires : le compte à rebours est lancé](#)
- [Les dividendes devraient dépasser 100 milliards de dollars en 2015](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les hôtels, cafés et restaurants signent une convention avec l'État et l'Urssaf pour lutter contre le travail illégal en Ile-de-France](#)
- [Revenus des médecins libéraux : les femmes gagnent nettement moins que les hommes](#)
- [Les Français inégaux face à la santé](#)

FISCALITE

- [Michel Sapin : "Il faut s'attaquer à l'optimisation fiscale des grandes entreprises"](#)
- [Fleur Pellerin veut une taxe sur le débit pour faire payer les géants du net](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Jeux vidéo : ces 10 raisons qui rendent l'industrie optimiste pour 2015](#)
- [Renault annonce 1 000 embauches en France en 2015](#)

- [Le Rafale remporte « son premier contrat à l'export », se félicite François Hollande](#)
- [Fraude fiscale : Arlette Ricci doit rendre des comptes](#)

TEXTES LEGISLATIFS/RAPPORTS DIVERS

- [Rapport annuel de la Cour des comptes : les principaux points](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● France : une croissance de 0,4 % en 2014

Le 13/02/15, l'**Insee** a indiqué que le produit intérieur brut de la France avait progressé de 0,4 % en 2014. Ce constat est en accord avec les prévisions du gouvernement. Un hic important : le facteur clé de la croissance, l'investissement, reste en panne. Il a même reculé de 1,6 % sur l'ensemble de l'année 2014, après - 0,8 % en 2013. Si l'on note un léger redémarrage chez les entreprises non financières (+ 0,3 %, après - 0,6 % en 2013), le repli est important chez les ménages (- 5,8 %). **L'Insee** : « *Le produit intérieur brut français a augmenté de 0,1 % au quatrième trimestre 2014, après 0,3 % au troisième, - 0,1 au deuxième et 0 au premier* ». **M. Sapin**, ministre des Finances : « *En 2014, la croissance aura été de 0,4 %, comme nous l'avions prévu et annoncé dès la fin de l'été. C'est évidemment encore trop faible, mais les conditions sont réunies pour permettre un redémarrage plus net de l'activité en 2015* ». La consommation des ménages a un peu augmenté en 2014 (+ 0,6 %, après + 0,3 % en 2013). Dans les contributions négatives à la croissance : le commerce extérieur (- 0,4 point, après + 0,1 point en 2013). Ce, même si les exportations ont été en hausse au 4^{ème} trimestre 2014 (+ 2,3 %, après + 0,7 % au 3^{ème} trimestre). **L'Insee** : « *La production totale en biens et services est restée stable au quatrième trimestre et a en moyenne progressé de 0,6 % sur l'année après une hausse de 0,5 % en 2013* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/france-une-croissance-de-0-4-en-2014-13-02-2015-1904695_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150213](http://www.lepoint.fr/economie/france-une-croissance-de-0-4-en-2014-13-02-2015-1904695_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150213)

(Source : www.lepoint.fr du 13/02/2015, AFP)

● La Banque de France voit un rebond de la croissance dès le début 2015

Le 09/02/15, la **Banque de France** (BdF) a publié son enquête mensuelle, dans laquelle elle prévoit une croissance de 0,4 % du produit intérieur brut (PIB) au 1^{er} trimestre 2015. C'est 0,1 point de plus que l'Insee. Pour la BdF, c'est le secteur manufacturier qui serait le moteur de cette embellie. **Pourquoi ?** Parce qu'en janvier la production et les livraisons ont « *nettement* » progressé. S'ajoute à cela l'optimisme des chefs d'entreprise qui prévoient une nouvelle hausse de la production en février. L'indice du secteur, synthétisant le climat des affaires, progresse, pour janvier, à 98 (contre 97 en décembre 2014). Il se rapproche par conséquent fortement de sa moyenne à long terme (100). **Quelques réactions** de différents acteurs économiques à cette annonce. **Axelle Lacan**, économiste au Crédit agricole (CA) : « *On a clairement plus de signaux favorables* ». Mais le CA reste plus prudent, s'attendant à une croissance plus faible, « *une croissance de 0,2 % en rythme trimestriel* ». **Mme Lacan** : « *Il ne faut pas oublier qu'on a beaucoup de contraintes qui pèsent sur l'activité, notamment le taux de chômage à un niveau élevé, qui bride la progression de la consommation des ménages, [principal moteur de la croissance en France]* ». A l'appui de ses dires, également, la poursuite de l'ajustement budgétaire, avec 21 milliards d'économies prévues en 2015 sur les dépenses publiques. **Michel Martinez**, économiste à Société Générale, table, lui, sur une croissance, au 1^{er} trimestre, de 0,1 % ou 0,2 %. Il estime que les attentats commis en France pourraient avoir « *un impact plus prononcé que l'on croit* » sur la consommation et le tourisme. **M. Martinez** : « *Rien que ça, ça peut enlever un dixième de point, voire deux dixièmes de point* ». **Dominique Barbet**, de BNP Paribas, considère que se focaliser sur le secteur manufacturier « *tend à envoyer un message trop optimiste* ». Il explique que les autres secteurs, dans l'enquête de la BdF, sont moins "brillants" : « *L'indice représentant le climat des affaires dans les services reste stable à 91 points, et celui du bâtiment se dégrade d'un point à 90 points* ». M. Martinez pointe d'autres problèmes, pour lui incompatibles avec une croissance de 0,4 % : **a)** Le modèle économique de la Banque de France ne tient pas compte des données de la consommation des ménages et du commerce de détail ; **b)** La baisse des prix dans le secteur des services et la stagnation de l'emploi dans ce secteur, « *normalement le plus dynamique* » en matière d'embauches, sont inquiétantes ; **c)** **M. Barbet** : « *La pression du gouvernement pour réduire les dépenses des collectivités locales pèsera sur les travaux publics pendant des années* ». Il faut dire qu'en janvier, l'activité dans la construction affiche son 10^{ème} mois de baisse, avec des carnets de commande qui continuent de se dégrader, « *tout comme les effectifs et les devis* ».

http://lexpansion.leexpress.fr/actualite-economique/la-banque-de-france-voit-un-rebond-de-la-croissance-des-le-debut-2015_1649757.html

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 09/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● France : la production industrielle grimpe de 1,5 % en décembre

Le 10/02/15, l'**Insee** a annoncé qu'après deux mois consécutifs de baisse, la production industrielle hexagonale avait rebondi en décembre 2014. Elle est en hausse de 1,5 % par rapport à novembre 2014. Toutes les branches sont concernées : industries extractives, énergie, eau (+ 2,8 %), textile, habillement, cuir (+ 3,6 %), matériels de transport (+ 3,9 %) et cokéfaction-raffinage (+ 3,4 %). Mais, l'**Insee** précise qu'après comparaison entre les quatrièmes trimestres 2013 et 2014, la production industrielle française a en fait fléchi de 1,3 %. **L'Insee** : « *[Sur cette période, la production] baisse fortement dans les industries extractives, énergie, eau (- 4,8 %), dans les équipements électriques, électroniques, informatiques, machines (- 1,7 %), dans les matériels de transport (- 1,9 %) et dans les industries agricoles et alimentaires (- 1,3 %)* ». **Seul secteur en hausse notable** : la cokéfaction et le raffinage (+ 14 %).

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150210trib3f028363f/france-la-production-industrielle-grimpe-de-1-5-en-decembre.html>

(Source : www.latribune.fr du 10/02/2015)

● Commerce extérieur : la France s'enlise !

D'après les Douanes, le déficit de la balance commerciale a reculé entre 2013 et 2014, pour se fixer à 53,8 milliards d'euros (soit 7 milliards de moins qu'en 2013). Une amélioration qui reste cependant fragile, car ne reposant que sur la baisse des prix du cours du brut. Ainsi, note **La Tribune**, « *hors énergie, le déficit commercial a même progressé, passant de 16,8 à 18,8 milliards d'euros entre 2013 et 2014* ». Le made in France se vend peu, se vend mal. L'Etat a décidé d'agir. Déjà en intégrant le secrétariat d'Etat au Commerce extérieur au ministère des Affaires étrangères. Ensuite en créant une banque de l'exportation pour les grands contrats. **M. Hollande** : « *L'un des freins à l'exportation que nous pouvons rencontrer tient moins aux conditions de compétitivité même si ça peut exister, ou au savoir-faire, à la qualité, à la technologie des entreprises françaises qu'au financement. Beaucoup de pays assurent des financements bien plus avantageux que la France pour réussir à promouvoir leurs exportations et donc nous avons décidé, avec le ministre des Finances de mettre en place une banque de l'exportation d'ici la fin du mois de mars. [...] Ce dispositif concernera tous les pays, tous les secteurs économiques sans restriction et chaque fois qu'il y aura un contrat qui dépasse un certain volume, 100 ou 200 millions d'euros* ». Le 12/01/15, le ministère des Finances avait organisé un colloque, qui réunissait les ambassadeurs français, sur le thème "La France se réforme". **Bruno Bézard**, le directeur général du Trésor : « *Il faut que vous soyez le fer de lance de la célébration de la France. Il faut que vous incarniez l'ambition économique pour redresser l'image de notre pays à travers le monde. [Il faut arrêter] le "french bashing" très couru depuis quelques années chez nos ennemis traditionnels mais également chez nos meilleurs amis. [...] Il faut arrêter la dispersion, fédérer les villages gaulois pour améliorer notre - votre - efficacité et notre réactivité. Il faut que vous souteniez la politique du gouvernement et que chaque journée soit utile !* ». Il semble également que l'efficacité d'Ubifrance, fusionnée en 2014 avec l'Agence française des investissements internationaux (AFII) dans une nouvelle structure, Business France, soit aussi en cause. Idem pour les centaines de structures locales, régionales, nationales et internationales - comme les chambres de commerce implantées à l'étranger - de soutien public à l'export. **La Tribune** : « *Selon un rapport remis en juin 2013 à Nicole Bricq, alors ministre du Commerce extérieur, l'illisibilité est la règle* ». Les chefs d'entreprise ont aussi leur part de responsabilité, note **La Tribune** : « *Empêtré dans leurs difficultés de trésorerie, les tracas administratifs, les exportateurs potentiels n'ont pas tous le temps - ou la formation nécessaire ? - de mettre en place une véritable stratégie de développement à l'international* ». Ainsi, en 2014, seules 121 000 entreprises (sur un total de 3 millions d'entreprises environ) ont exporté. Ces entreprises sont à 95 % des micro-entreprises et des PME. A titre de comparaison, l'Italie compte 210 000 entreprises exportatrices et l'Allemagne

310 000. La désindustrialisation de la France coûte cher. Ainsi, l'industrie ne représente que 25,7 % du total des firmes exportatrices, contre 43,5 % pour le commerce et 15,5 % pour les services. **Les Douanes** : « *Au niveau des produits échangés, la hausse du nombre d'exportateurs dans l'agroalimentaire compense les baisses relevées dans le matériel de transport et la métallurgie* ». Dernier problème : les industriels français ont peu profité du gain de compétitivité-prix procuré par la dépréciation de l'euro face au dollar. **Pourquoi ?** Parce que 60 % des exportations françaises se concentrent dans les pays européens. On remarquera quand même, pour terminer, que la France a des atouts. **COE-Rexecode** : « *Pourtant, la qualité du made in France est appréciée par les importateurs étrangers. Les produits français sont presque toujours placés derrière les produits allemands, mais devant les produits espagnols ou italiens sur les critères hors prix, Par exemple, en termes de qualité, les biens d'équipement du logement, les produits agroalimentaires et les produits d'hygiène-beauté sont 2^{ème} sur 10, juste derrière l'Allemagne* ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150209trib060e35c9e/commerce-exterieur-la-france-s-enlise.html>

(Source : www.latribune.fr du 10/02/2015, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● **Rebsamen promet "une formation gratuite" pour les chômeurs de longue durée, dès mars**

Le 09/02/15, **M. Rebsamen**, ministre du Travail, a dévoilé vingt mesures contre le chômage de longue durée. **M. Rebsamen** : « *Le risque qu'il faut combattre, c'est le risque d'une exclusion durable difficilement réversible même en cas de retour à la croissance* ». Il a annoncé la création d'un « *droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi* », dans le cadre du nouveau compte personnel de formation (CPF). Date d'entrée en vigueur de cette mesure : à compter de mars 2015. Qui finance ? Les droits individuels à la formation (DIF) déjà acquis par le demandeur d'emploi, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) à hauteur de 220 millions d'euros, Pôle emploi et les conseils régionaux. Le gouvernement s'attaque aussi à deux freins importants dans la recherche d'emploi : **01)- Le logement. M. Rebsamen** : « *[La garantie de loyer sera ouverte] aux demandeurs d'emploi retrouvant un emploi, [hors CDI confirmé]* ». Qui finance ? Les contributions employeurs collectées par l'organisme paritaire Action logement. **02)- La garde d'enfant. Un demandeur d'emploi pourra « faire garder [ses] enfants le temps d'un entretien d'embauche, d'une visite dans une agence Pôle emploi, d'une formation, voire de sa période d'essai ». Enfin, il s'agira d'accompagner les demandeurs d'emploi de très longue durée dans leur reprise d'emploi, pour rassurer les employeurs. Un « *nouveau suivi dans l'emploi* » prolongera l'accompagnement de Pôle emploi ou des missions locales jusqu'à la fin de la période d'essai. **M. Rebsamen** compte aussi s'appuyer sur les « *périodes de mise en situation en milieu professionnel* », pour confronter les chômeurs aux réalités de l'entreprise. Ces périodes ont été adoptées en mars 2014. D'autre part, le nombre de chômeurs en accompagnement intensif (modalités de suivi adaptées aux personnes les plus éloignées de l'emploi) par Pôle Emploi sera doublé. On note également la création d'un contrat de professionnalisation "*nouvelle carrière*" pour les seniors. **Combien sont-ils, ces chômeurs de longue durée ?** Un million, selon Pôle Emploi, qui comptabilise des chômeurs « *durablement éloignés de l'emploi* » et cumulant au moins 12 mois sans aucune activité. Environ deux millions, selon le Coe (Conseil d'orientation pour l'emploi), qui estime que la « *majorité [n'est] pas inscrite à Pôle emploi* ». **M. Rebsamen** n'a fixé aucun « *objectif chiffré de diminution du nombre de chômeurs de longue durée* ». **Son but ?** « *Préparer le plus possible les chômeurs de longue durée à être prêts à la reprise de l'emploi* ».**

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20150209.OBS2091/rebsamen-promet-une-formation-gratuite-pour-les-chomeurs-de-longue-duree-des-mars.html?cm_mmc=EMV--NO--20150210_NLNOACTU17H--rebsamen-promet-une-formation-gratuite-pour-les-chomeurs-de-longue-duree-des-mars#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150210](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20150209.OBS2091/rebsamen-promet-une-formation-gratuite-pour-les-chomeurs-de-longue-duree-des-mars.html?cm_mmc=EMV--NO--20150210_NLNOACTU17H--rebsamen-promet-une-formation-gratuite-pour-les-chomeurs-de-longue-duree-des-mars#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150210)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 10/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Construction : le rebond des ventes des logements neufs alimente l'optimisme

D'après les chiffres publiés le 11/02/15, par la FPI (fédération des promoteurs immobiliers), les ventes de logements neufs ont augmenté, au quatrième trimestre 2014, de 12,5 % sur un an, à 33 551 logements. L'année 2014 se termine sur une quasi stabilité (- 0,3 %), avec un total de 102 819 ventes de logements neufs. **François Payelle**, président de la FPI : « *Ce frémissement fait naître un espoir sérieux. Mais pour transformer l'essai en 2015, il faudra une véritable implication des collectivités locales. [...] L'attitude d'édiles qui disent "Construire, oui, mais pas chez moi" pourrait devenir problématique et nous empêcher de lancer de nouveaux programmes* ». **L'Expansion** : « *Signe d'un nouveau ralentissement de la construction en 2014, les mises en vente de logements ont tout de même reculé de 8,9 % à 85 604 unités. Quant aux ventes en accession à la propriété, elles ont baissé de 2,8 %, en dépit du rebond de 8,2 % marqué au 4^{ème} trimestre, "alors même que les taux d'intérêt restent très bas", note la FPI* ». Enfin, la FPI remarque que, malgré l'évolution récente du prêt PAS (dont les plafonds de ressources ont été alignés sur ceux du Prêt à taux zéro), qui est favorable aux primo-accédants, le gouvernement n'a pas pris de « *mesures significatives de nature à relancer l'accession* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/construction-le-rebond-des-ventes-des-logements-neufs-alimente-l-optimisme_1650507.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 11/02/2015, avec AFP)

● Loi Macron : feu vert des députés à l'ouverture des magasins douze dimanches par an

L'article 80 de la loi Macron, qui prévoit l'ouverture des magasins douze dimanches par an a été adopté par la majorité du groupe PS. Les frondeurs du PS, le Front de gauche, les écologistes, l'UDI et l'UMP ont voté contre. Désormais, les magasins pourront ouvrir de cinq à douze dimanches par an. Jusqu'à cinq par an, l'ouverture nécessitera l'approbation du maire de la commune. Au-delà, l'avis de l'intercommunalité sera nécessaire. Ces dimanches seront payés doubles. **Jean-Frédéric Poisson**, député UMP, a ironisé sur les « *changements de position* » d'un parti qui fut farouchement opposé à une extension du travail le dimanche. **Christian Paul**, député "frondeur" socialiste, à l'attention de M. Macron : « *Si vous retiriez cet article 80, nous pourrions retrouver une relation un peu plus apaisée, mais vous restez sourd* ». **Stéphane Travert**, rapporteur thématique PS : « *[Nous ne voulons pas] banaliser le travail du dimanche. Nous avons l'objectif de répondre à des demandes particulières sur les territoires. Entre cinq et cinquante-deux dimanches, l'équilibre peut se trouver à douze* ». Avant de rappeler que les élus pourront rester à moins de cinq dimanches par an.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/14/les-deputes-votent-pour-l-ouverture-des-magasins-12-dimanches-par-an_4576725_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 14/02/2015, avec AFP)

● Retraites complémentaires : le compte à rebours est lancé

Le 17/02/15, s'ouvrent les négociations entre syndicats et patronat sur les retraites complémentaires. Ces négociations auront lieu jusqu'à fin juin. **Leur objectif ?** Eviter la faillite de l'Agirc-Arrco et trouver un moyen de les pérenniser. **Patrick Poizat**, négociateur CFTC : « *L'enjeu est majeur. Il en va de l'avenir du système de retraites complémentaires* ». **Jean-Pierre Crouzet**, président de l'UPA : « *Il n'y a pas cinquante solutions. Ça ne peut se traduire que par un allongement de l'âge de départ* ». **Le Medef** propose que le salarié ayant son nombre de trimestres et partant à 62 ans touche sa retraite de base en entier, mais voit sa retraite complémentaire amputée, pour une durée qui reste à déterminer. **Les syndicats**, de leur côté, penchent plutôt pour une augmentation des cotisations Agirc. Selon plusieurs négociateurs, non cités dans l'article, la négociation s'annonce « *extrêmement compliquée* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/retraites-complementaires-le-compte-a-rebours-est-lance-17-02-2015-1905613_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150217](http://www.lepoint.fr/economie/retraites-complementaires-le-compte-a-rebours-est-lance-17-02-2015-1905613_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150217)

(Source : www.lepoint.fr du 17/02/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Les dividendes devraient dépasser 1 100 milliards de dollars en 2015

Le 16/02/15, le cabinet **Henderson Global Investors** a publié une étude qui indique que les dividendes versés aux actionnaires devraient à peine progresser en 2015 dans le monde, après une très bonne année 2014. **En 2014**, le montant des dividendes mondiaux a augmenté de 10,5 %, à 1 167 milliards de dollars. La hausse en France a été de 7,3 %, à 55,9 millions de dollars. La première société française, Total, occupe la 17^{ème} place mondiale. **Les secteurs où les dividendes ont le plus augmenté** : le secteur technologique et le secteur de la consommation. Le secteur pétrolier a vu ses dividendes progresser de 5,8 %, à 134,1 milliards de dollars. C'est le deuxième secteur en termes de montant versé, mais l'année 2015 devrait être plus délicate, du fait de la baisse des cours du brut. **Pour 2015**, Henderson Global Investors table sur une très légère hausse de 0,8 %, à 1 176 milliards de dollars des dividendes dans le monde. **Alex Crooke**, spécialiste des dividendes chez Henderson Global Investors : « *Trois éléments vont compter. [...] Tout d'abord, les prévisions de croissance mondiale ont été revues à la baisse. Ensuite, le cours du baril de pétrole a atteint son plus bas niveau en six ans et, pour finir, le dollar américain a flambé* ».

- **Nb** : Pour construire son étude, la société de gestion analyse les dividendes payés par les 1 200 plus importantes sociétés en termes de capitalisation boursière au 31 décembre.

[http://www.challenges.fr/economie/20150216.CHA3116/les-dividendes-devraient-depasser-1-100-milliards-de-dollars-en-2015.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150216_NLCHAUCTU18H- -les-dividendes-devraient-depasser-1-100-milliards-de-dollars-en-2015#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150216](http://www.challenges.fr/economie/20150216.CHA3116/les-dividendes-devraient-depasser-1-100-milliards-de-dollars-en-2015.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150216_NLCHAUCTU18H- -les-dividendes-devraient-depasser-1-100-milliards-de-dollars-en-2015#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150216)

(Source : www.challenges.fr du 16/02/2015, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Les hôtels, cafés et restaurants signent une convention avec l'État et l'Urssaf pour lutter contre le travail illégal en Ile-de-France

Le 18/12/14, a été signée une convention entre l'Etat, l'Urssaf et les hôtels, cafés, restaurants. **Les signataires** : Laurent Vilboeuf, directeur régional de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), représentant le préfet d'Ile-de-France, Philippe Renard, directeur de l'Urssaf Ile-de-France, représenté par Didier Deloouse, Christian Navet, président de l'Union Patronale de l'Industrie Hôtelière (UPIH) et Evelyne Maes, présidente de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) 75. **Les objectifs ?** Mener des actions de prévention, des campagnes d'information par les organisations professionnelles auprès de leurs adhérents. Rappelons qu'en Île-de-France, un contrôle aléatoire sur quatre révèle une situation de travail illégal dans ce secteur. Autre rappel : les établissements convaincus d'infraction font l'objet de rappels de cotisations et d'impôts, ainsi que de sanctions complémentaires, comme l'annulation d'exonération. Enfin, le travail illégal est passible de trois ans d'emprisonnement, d'une amende de 45 000 euros et de fermeture administrative. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Branche relatif à la lutte contre le travail illégal conclu en septembre 2012 et des orientations du plan régional LCTI 2013-2015.

<http://actu.ur750.recouv/spip.php?article1885>

(Source : <http://actu.ur750.recouv/spip.php?article1885>)

[Retour au sommaire](#)

● Revenus des médecins libéraux : les femmes gagnent nettement moins que les hommes

Selon l'**Insee**, dans l'édition 2015 de son rapport consacré aux revenus des médecins libéraux, les femmes gagnent moins que les hommes. L'Insee parle là de revenus « *inférieurs d'un tiers* » à ceux des hommes. Un constat qui est vrai « *quelle que soit la spécialité* ». **La cause principale ? L'Insee** : « *Un volume d'activité inférieur de 25 % à celui de leurs homologues masculins. [...] Ces données ne renseignent pas sur le temps de travail du médecin, qui peut être très variable notamment entre hommes et femmes. [...] La féminisation de la profession joue aussi beaucoup : les femmes représentent 53 % des omnipraticiens installés depuis cinq ans ou moins, contre seulement 29 % toutes*

anciennetés confondues ». Autre explication à prendre en considération : il faut du temps pour se constituer une patientèle.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150211tribb4f7cc408/revenus-des-medecins-liberaux-les-femmes-gagnent-nettement-moins-que-les-hommes.html>

(Source : www.latribune.fr du 11/02/2015, avec AFP)

● Les Français inégaux face à la santé

Le 10/02/15, la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques** (DRESS) a publié son 6^{ème} rapport. **Sujet ?** L'état de santé de la population française. Il ressort du rapport que les Français sont en bonne santé, qu'ils vivent de plus en plus vieux et mieux que dans nombre de pays développés. Mais il existe des disparités, entre hommes et femmes, entre les régions et entre les catégories sociales. **L'espérance de vie** : à 65 ans, elle est une des plus élevées d'Europe. Avant 65 ans, l'espérance de vie des hommes est moins favorable que celle des femmes (les morts prématurées sont deux fois plus élevées chez les hommes que chez les femmes). **Les causes ?** Les hommes ont davantage de comportements à risques : addiction, mauvais comportements alimentaires, accident. Par exemple, pour l'alcoolisme, dans la tranche 18-75 ans, les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes à consommer de l'alcool quotidiennement. Mais, plus que le sexe, ce sont les disparités sociales et géographiques qui ressortent. **Le rapport de la DRESS** : « *Ce sont les plus défavorisés qui cumulent le plus souvent les expositions aux différents risques professionnels [...] et dont les comportements sont moins favorables à la santé* ». On note dans le travail, par exemple, qu'en 2010, plus de deux millions de salariés des secteurs de la construction et de l'industrie étaient confrontés à des produits chimiques considérés comme cancérogènes. La mortalité est plus élevée chez les ouvriers. Précisons même, dans le milieu ouvrier, puisque les enfants d'ouvriers sont plus touchés par l'obésité (5,5 % des élèves de troisième issus de ce milieu) que les enfants de cadres (1,6 %). Idem pour les problèmes bucco-dentaires, nettement plus élevés chez les enfants de milieux défavorisés. En ce qui concerne les femmes, plus les revenus sont bas, moins elles se font dépister le cancer du sein. **La Croix** : « *Un ensemble de disparités qui se traduit à travers une mortalité plus élevée chez les ouvriers que chez les cadres : la différence d'espérance de vie à 35 ans est de plus de six ans chez les hommes et de trois ans chez les femmes* ». Au niveau géographique, la plus grande disparité existe entre la métropole et l'outre-mer. Ainsi, il naît deux fois plus d'enfants prématurés dans les DOM. Les chiffres de la mortalité infantile (nombre d'enfants morts au cours de leur première année pour mille enfants nés) : elle est à 3,3 en France métropolitaine contre 8,6 outre-mer.

<http://www.la-croix.com/Ethique/Medecine/Les-Francais-inegaux-face-a-la-sante-2015-02-11-1279489?xtor=EPR-9-%5B1300800323%5D>

(Source : www.lacroix.com du 11/02/2015, Simon Fontvieille)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Michel Sapin : "Il faut s'attaquer à l'optimisation fiscale des grandes entreprises"

Le 10/02/15, **M. Sapin**, ministre des Finances, a accordé un entretien au Point, alors qu'il se trouvait à Istanbul pour un G20 finances, sous la présidence turque. **Sujet ?** La lutte contre l'optimisation fiscale des grandes entreprises. **M. Sapin** : « *[Il y a] la poursuite de la lutte contre l'optimisation fiscale agressive. Nous voulons aller jusqu'au bout. L'OCDE fait des propositions de qualité, précises et opérationnelles. Le G20 a déjà adopté la moitié de ses mesures l'année dernière. Nous devons terminer ce processus fin 2015 pour permettre sa transcription dans le droit des États* ». S'exprimant plus particulièrement sur l'affaire du SwissLeaks : « *Cette époque où l'on pouvait frauder est révolue. Une cinquantaine de pays ont déjà accepté l'échange automatique d'informations sur les comptes bancaires à partir de 1^{er} janvier 2017. Une cinquantaine d'autres dont le Luxembourg, la Suisse et Singapour s'y joindront à partir de janvier 2018. Nous voulons aussi régler le passé : de nombreuses procédures judiciaires sont en cours. L'État est par ailleurs partie civile dans les poursuites contre HSBC, qui a organisé cette fraude. Les sommes en jeu sont considérables. Nous irons jusqu'au bout. Mais il faut désormais aussi s'attaquer à l'optimisation fiscale des grandes entreprises, notamment du numérique. Cette préoccupation est maintenant*

partagée y compris par les États-Unis. C'est la raison pour laquelle nous allons pouvoir être efficaces. L'État et les entreprises où il est actionnaire, comme EDF, doivent être exemplaires. Je ne tolérerai aucune implantation à l'étranger à des fins d'optimisation fiscale ».

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Sapin, par Marc Vignaud :**

[http://www.lepoint.fr/economie/michel-sapin-il-faut-s-attaquer-a-l-optimisation-fiscale-des-grandes-entreprises-10-02-2015-1903753_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150210](http://www.lepoint.fr/economie/michel-sapin-il-faut-s-attaquer-a-l-optimisation-fiscale-des-grandes-entreprises-10-02-2015-1903753_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150210)

(Source : www.lepoint.fr du 10/02/2015, Marc Vignaud)

● **Fleur Pellerin veut une taxe sur le débit pour faire payer les géants du net**

D'après Le Canard Enchaîné, relayé par Libération, Fleur Pellerin, ministre de la Culture, envisagerait d'instaurer une taxe sur le débit internet. Le but ? Faire payer des impôts aux géants du net, comme Google, Netflix ou Apple, qui, jusqu'ici, n'en paient pas, étant domiciliés à l'étranger. **Le Canard Enchaîné** : « *Un groupe comme Google n'a payé en 2013 que 7,7 millions d'euros d'impôts sur les sociétés, car il ne déclare au fisc français qu'un chiffre d'affaires net de 231 millions d'euros, alors que selon l'Irep (Institut de recherches et d'études publicitaires) le groupe encaisserait en France 1,6 milliard d'euros de recettes publicitaires* ». La taxe que préconiserait Mme Pellerin instaurerait une « *contribution indexée sur l'utilisation de la bande passante, au-delà d'un certain seuil, et qui serait déductible de l'impôt sur les bénéfices* ». Ainsi, elle n'aurait aucun effet sur les groupes installés en France mais ciblerait les grands groupes numériques américains qui ne déclarent presque rien dans l'Hexagone. L'argent récupérée permettrait de faire contribuer ces groupes numériques à la création culturelle française et européenne, comme le font les télévisions. Le dossier serait actuellement à l'étude à Bercy. A l'heure où est rédigé cet article, le ministère de la Culture n'avait pas encore fait de commentaire.

[http://ecrans.liberation.fr/ecrans/2015/02/10/fleur-pellerin-veut-une-taxe-sur-le-debit-pour-faire-payer-les-geant-du-net_1199876?xtor=EPR-](http://ecrans.liberation.fr/ecrans/2015/02/10/fleur-pellerin-veut-une-taxe-sur-le-debit-pour-faire-payer-les-geant-du-net_1199876?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)

[450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot](http://ecrans.liberation.fr/ecrans/2015/02/10/fleur-pellerin-veut-une-taxe-sur-le-debit-pour-faire-payer-les-geant-du-net_1199876?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)

(Source : <http://ecrans.liberation.fr> du 10/02/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Jeux vidéo : ces 10 raisons qui rendent l'industrie optimiste pour 2015**

Le 10/02/15, le **Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs (SELL)** a fait un bilan de l'année 2014 et présenté les perspectives pour 2015. Le secteur voit l'avenir « *en rose* ».

Pourquoi ? 01)- Un chiffre d'affaires en hausse. A 2,7 milliards d'euros, le chiffre d'affaires de l'industrie des jeux vidéo, en 2014, a augmenté de 3 % par rapport à 2013. **02)-** Le marché des consoles est en forte progression en valeur (+ 24 %, à 758 millions d'euros). Il s'est vendu 2,229 millions de consoles de génération 8, contre 427 000 de génération 7, sur un total de 2,656 millions de machines. **03)-** Dans l'Hexagone, il y a 29 millions de consoles de génération 7 et 5,9 millions de génération 8 en base installée. **04)-** Les consoles de jeu résistent au streaming et au téléchargement. **05)-** Le jeu vidéo FIFA 15 d'Electronic Arts est, avec 1,292 million d'unités vendues et un chiffre d'affaires de 74,86 millions d'euros, le plus vendu des jeux vidéo, et des biens culturels en général. **06)-** Nintendo occupe toujours la première place du podium des éditeurs, devant Electronic Arts et Ubisoft, en valeur. **07)-** Le SELL attend une croissance de 4 % en 2015, d'autant plus que l'année devrait bénéficier de la sortie de grands titres sur consoles. **08)-** Les Français jouent aux jeux vidéo. Ils sont 53 %, entre 10 ans et 65 ans à déclarer jouer de façon régulière ; ils étaient 20 % au début des années 2000. **09)-** Une inconnue : la réalité virtuelle. **Challenges** : « *[Il] est difficile de prévoir quel pourrait être l'impact des casques de réalité virtuelle sur le gaming. Mais une chose est sûre, la promesse est bien là* ». Les industriels du jeu vidéo comptent ainsi parvenir à dynamiser encore plus le secteur. **10)-** Les politiques s'intéressent désormais au jeu vidéo. **Axelle Lemaire**, secrétaire d'Etat au numérique, a non seulement déclaré « *J'aime le jeu vidéo* », mais elle a surtout aidé à ce que les demandes concernant la réforme du crédit d'impôt jeu vidéo soient prises en compte. Cependant, Challenges tempère l'optimisme des industriels du jeu vidéo : « *Au-delà de ce tableau presque trop idyllique, il reste encore beaucoup de points noirs à gérer : les problèmes de financements, une*

attractivité française toujours en crise face aux nombreux eldorados fiscaux, un emploi qui a été divisé par 10 depuis le début des années 2000, avec des perspectives peu réjouissantes pour maintenir les compétences dans l'Hexagone... Autant de raisons qui mettent un sérieux bémol à l'optimisme ambiant qui se dégageait de la présentation du SELL... ».

[http://www.challenges.fr/high-tech/20150210.CHA2936/ces-10-raisons-qui-rendent-l-industrie-du-jeu-video-optimiste-pour-2015.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150210_NLCHAACU18H-_-jeux-video-ces-10-raisons-qui-rendent-l-industrie-optimiste-pour-2015#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150210](http://www.challenges.fr/high-tech/20150210.CHA2936/ces-10-raisons-qui-rendent-l-industrie-du-jeu-video-optimiste-pour-2015.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150210_NLCHAACU18H-_-jeux-video-ces-10-raisons-qui-rendent-l-industrie-optimiste-pour-2015#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150210)

(Source : www.challenges.fr du 10/01/2015, Marco Mosca)

[Retour au sommaire](#)

● Renault annonce 1 000 embauches en France en 2015

Le 12/02/15, le groupe Renault a annoncé l'embauche en France de 1 000 personnes en CDI en 2015. Ces embauches s'ajoutent aux 760 embauches prévues pour 2016. Parallèlement, Renault a indiqué que son bénéfice net en 2014 avait triplé par rapport à 2013, à 1,89 milliards d'euros. Son chiffre d'affaires est en croissance de 0,3 % (toujours par rapport à 2013).

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/12/renault-embauche-dans-ses-usines-francaise_4574694_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 12/02/2015, Philippe Jacque)

● Le Rafale remporte « son premier contrat à l'export », se félicite François Hollande

L'Égypte a acheté 24 avions Rafale de Dassault Aviation, une frégate multimission FREEM et des missiles courte et moyenne portée MBDA, le tout pour un montant de 5 milliards d'euros. **François Hollande**, président de la république : « L'avion de combat Rafale remporte son premier contrat à l'export. Ces équipements permettront à l'Égypte d'accroître sa sécurité et de jouer tout son rôle au service de la stabilité régionale ». Le contrat a définitivement été signé le 16/02/15.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/12/l-accord-de-vente-du-rafale-en-egypte-a-ete-paraphe_4575315_3234.html

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150216.CHA3087/paris-et-le-caire-signent-le-premier-contrat-a-l-export-du-rafale.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150216_NLCHAACU18H-_-l-egypte-a-signé-le-contrat-avec-la-france-pour-24-avions-rafale#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150216](http://www.challenges.fr/entreprise/20150216.CHA3087/paris-et-le-caire-signent-le-premier-contrat-a-l-export-du-rafale.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150216_NLCHAACU18H-_-l-egypte-a-signé-le-contrat-avec-la-france-pour-24-avions-rafale#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150216)

(Sources : www.lemonde.fr du 12/02/2015, Dominique Gallois, www.challenges.fr du 16/02/2015, avec AFP)

● Fraude fiscale : Arlette Ricci doit rendre des comptes

Une semaine après les révélations du journal Le Monde, dans le cadre de l'affaire HSBC, dite SwissLeaks, Arlette Ricci, petite fille de la couturière Nina Ricci, comparaît devant la nouvelle Chambre correctionnelle du Palais de justice, dédiée aux affaires financières. Le procès se déroule du 16/02/15 au 19/02/15. Arlette Ricci, citée dans la liste des fraudeurs révélée par l'informaticien Hervé Falciani, est accusée d'avoir dissimulé 18 millions d'euros sur un compte en Suisse. Mme Ricci nie les faits « au terme d'un bras de fer de 5 ans avec le fisc ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150216.CHA3131/fraude-fiscale-arlette-ricci-doit-rendre-des-comptes.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150217_NLCHAACU10H-_-fraude-fiscale-arlette-ricci-doit-rendre-des-comptes#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150217](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150216.CHA3131/fraude-fiscale-arlette-ricci-doit-rendre-des-comptes.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150217_NLCHAACU10H-_-fraude-fiscale-arlette-ricci-doit-rendre-des-comptes#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150217)

(Source : www.challenges.fr du 16/02/2015, David Bensoussan)

[Retour au sommaire](#)

TEXTES LEGISLATIFS/RAPPORTS DIVERS

● Rapport annuel de la Cour des comptes : les principaux points

Le 11/02/15, la Cour des comptes a publié son rapport annuel. Les principaux constats et recommandations (liste non exhaustive) : **01)- Le budget.** La Cour estime que la réduction du déficit public de 4,4 % du produit intérieur brut en 2014 à 4,1 % en 2015 est « un objectif dont la réalisation est incertaine ». **Pourquoi ?** Parce que la prévision d'inflation du gouvernement (+ 0,9 %) est trop optimiste et son programme d'économies (21 milliards d'euros) souffre « d'approximations et d'imprécisions ». **02)- Les transports.** La Cour avance un certain nombre de recommandations pour rétablir l'équilibre économique des

transports publics urbains : hausse des tarifs, renforcement de la lutte contre la fraude, augmentation de la productivité des agents. Elle estime par ailleurs que les trains Intercités doivent être préservés. **Comment ?** Par un « recentrage sur des liaisons rapides de moyenne et longue distance ». En ce qui concerne les lignes les moins fréquentées et les moins rentables, la Cour préconise de les remplacer par « des liaisons routières moins coûteuses ». **03)- L'eau.** Les agences qui collectent les redevances auprès des utilisateurs sont sur la sellette. La Cour les accuse d'oublier le principe pollueur-payeur « en taxant trop faiblement les agriculteurs et les industriels au détriment des particuliers ». **04)- L'électricité.** Pour la Cour, les particuliers restent « insuffisamment informés » sur l'ouverture à la concurrence de l'électricité et sur les offres alternatives à celles d'EDF. Elle estime aussi qu'ERDF, qui gère le réseau de distribution, devrait bénéficier d'une plus grande indépendance de gestion. **05)- Les fonctionnaires.** Pour la Cour, les salaires des fonctionnaires civils d'Outre-mer reposent sur un « inextricable maquis » de textes réglementaires et ne sont pas entièrement justifiés par le coût de la vie. D'autre part, le projet de logiciel de paie unique pour tous les fonctionnaires, qui a dû être abandonné en mars 2014, a été « un échec coûteux » (346 millions d'euros, selon l'estimation de la Cour). Cet échec laisse « des incertitudes persistantes sur le devenir de la chaîne de paie ». **06)- Le CESE.** La gestion du Conseil économique social et environnemental (CESE) peut, et doit, encore être améliorée. Plus particulièrement en ce qui concerne l'attribution des primes et des indemnités qui repose sur « une base juridique incertaine ». La Cour préconise une réforme permettant le contrôle budgétaire des dépenses de la troisième assemblée de la République. **07)- La justice.** La réforme de la carte judiciaire est, estime la Cour, « porteuse d'effets positifs ». Pour rappel, cette réforme a vu la suppression d'un tiers des tribunaux entre 2008 et 2011, pour un coût « maîtrisé » de 413 millions d'euros. La Cour recommande de l'étendre aux Cours d'appels et aux tribunaux de Commerce. **08)- L'urbanisme.** La Cour évoque la rénovation du quartier des affaires de La Défense. Pour elle, les 231 milliards d'euros nécessaires ne peuvent être financés uniquement par l'établissement public d'aménagement Epadesa. Elle en conclut que l'Etat doit clarifier « rapidement [cette] incertitude ». **09)- Les universités.** Le contrôle de l'assiduité des étudiants boursiers est « très insuffisant » et les montants recouverts sont « très faibles par rapport aux bourses versées ». D'autre part, les résidences et restaurants universitaires étant « trop peu fréquentés », la Cour préconise leur fermeture. **10)- La culture.** La Cour pointe du doigt le MuCEM (musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) à Marseille, dont la construction (160 millions d'euros) a représenté près du double du devis établi en 2009. De plus, ses coûts de fonctionnement sont « mal évalués », ce qui fragilise l'équilibre économique du musée, malgré une forte fréquentation. **11)- Le tourisme.** Les stations de ski des Pyrénées sont menacées par un « tassement » de leur activité, un endettement élevé, un manque d'investissements. Leur « redressement nécessaire » devra passer par un rapprochement commercial et une diversification des services proposés.

[http://www.lepoint.fr/economie/rapport-annuel-de-la-cour-des-comptes-les-principaux-points-11-02-2015-1904110_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150211](http://www.lepoint.fr/economie/rapport-annuel-de-la-cour-des-comptes-les-principaux-points-11-02-2015-1904110_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150211)

- Le rapport annuel de la Cour des comptes dans son intégralité :

<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2015>

(Sources : www.lepoint.fr du 11/02/2015, www.ccomptes.fr du 11/02/2015)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr